**C A N A D A**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
DISTRICT DE **MONTRÉAL**

No. : 500-06-001104-203

(Actions collectives)
**C O U R S U P É R I E U R E**

---

**BENJAMIN VIOT**

Demandeur

c.

**U-HAUL CO. (CANADA) LTÉE.**

Défendeur

---

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI**
(art. 158 (7) *C.p.c.*)

---

**À L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 18 novembre 2020, le Demandeur a déposé une première version de la demande d'autorisation d'exercer une action collective et d'être désigné représentant.

2. Le 31 août 2021, le Demandeur a présenté une demande pour permission de modifier la demande d'autorisation, laquelle a été accueillie par l'honorable juge Pierre C. Gagnon, j.c.s.

3. Le 7 octobre 2021, l'honorable juge Pierre C. Gagnon, j.c.s., a autorisé l'exercice de l'action collective contre la défenderesse.

4. Le 16 décembre 2021, la demande introductive d'instance a été déposée.

5. Le 21 janvier 2022, le Demandeur a déposé une demande pour permission de modifier la demande introductive d'instance, de modifier la définition du groupe et d'ajouter un représentant.

6. Le 4 mai 2022, l'honorable juge Donald Bisson, j.c.s., a rejeté la demande visant à modifier la demande introductive d'instance.

7. Le 15 août 2022, le Demandeur, M. Benjamin Viot, a été interrogé au préalable.

8. Le 21 février 2023, la Défenderesse a communiqué sa défense.

9. Le 19 mai 2023, un représentant de la Défenderesse, M. Trevor Wise, a été interrogé au préalable.

10. Le 24 septembre 2024, un débat portant sur les objections soulevées lors de l'interrogatoire au préalable de M. Trevor Wise s'est tenu devant l'honorable juge Marie Christine Hivon, j.c.s., menant à un jugement daté du 4 novembre 2024.

11. Les 6 et 8 octobre 2025, le Demandeur a communiqué ses rapports d'expertise annoncés, soit celui des professeurs Rash et Wenzel portant sur la pratique commerciale du *drip pricing*, ainsi que celui de la firme comptable Richter portant sur la quantification des dommages.

12. Le 20 octobre 2025, la Défenderesse a déposé une demande en rejet du rapport d'expertise des professeurs Rash et Wenzel, laquelle a été partiellement accueillie par l'honorable juge Marie Christine Hivon, j.c.s., le 12 février 2026. Le rapport d'expertise modifié en conséquence sera communiqué au plus tard le 19 juin 2026 par le Demandeur.

13. Les étapes restantes figurant au Protocole de l'instance sont :

    a. la communication des expertises en défense ;

    b. le dépôt d'une demande de la Défenderesse d'interroger des membres du groupe.

14. Au terme de la mise en état du présent dossier, le Demandeur déposera une demande en jonction d'instances pour l'inscription et l'instruction avec le dossier *Simon Derome c. U-Haul Co. (Canada) Ltée* (500-06-001188-222). La Défenderesse contestera la demande en jonction (et le moment de son dépôt).

15. Le délai pour mettre le dossier en état est fixé au 1er juin 2026, et doit donc être prolongé vu ces circonstances.

16. La Défenderesse consent à la prolongation du délai d'inscription.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**PROLONGER** le délai pour la mise en état du dossier jusqu'à la date de la prochaine audience à être fixée par le Tribunal;

**DISPENSER** les parties d'établir un Protocole de l'instance;

**PRENDRE ACTE** que la demande pour interroger des membres du groupe sera déposée par la Défenderesse au plus tard le 1er juin 2026;

**PRENDRE ACTE** que la Défenderesse communiquera ses rapports d'expertise, le cas échéant, au plus tard le 29 octobre 2026;

**LE TOUT**, sans frais de justice.

**MONTRÉAL**, le 27 mai 2026

**Grenier Verbauwhede Avocats inc.**
Procureurs du demandeur

**Me Bruno Grenier**
**Me Cory Verbauwhede**
102-5215, rue Berri
Montréal (Québec) H2J 2S4
Tél. : 514 866-5599
Fax : 514 866-3151
bgrenier@grenierverbauwhede.ca
cverbauwhede@grenierverbauwhede.ca

**MONTRÉAL**, le 27 mai 2026

**Trudel Johnston & Lespérance**
Procureurs du demandeur

**Me Lex Gill**
**Me Marie-Laure Dufour**
750, côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514 871-8385
Fax : 514 871-8800
lex@tjl.quebec
marie-laure@tjl.quebec
Notre référence : 1460-1

**MONTRÉAL**, le 27 mai 2026

**Hadekel Shams SENCRL**
Procureurs du demandeur

**Me Peter Shams**
305-6560, Avenue de l'Esplanade
Montréal (Québec) H2V 4L5
Tél. : 514 439-0800
Fax : 514 439-0798
peter@hadekelshams.ca

No.: 500-06-001104-203

---

**C O U R  S U P É R I E U R E**
DISTRICT DE **MONTRÉAL**
(Actions collectives)

---

**BENJAMIN VIOT**

Demandeur

c.

**U-HAUL CO. (CANADA) LTÉE**

Défenderesse

---

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI**
(Art. 158(7) *C.p.c.*)

---

**ORIGINAL**

---

**TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE**
Me Lex Gill
Me Marie-Laure Dufour
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Tél. : 514 871-8385
Fax : 514 871-8800
lex@tjl.quebec
marie-laure@tjl.quebec
*Procureurs du demandeur*

Notre dossier: 1460-1 BT 1415